

<p style="text-align: center;"><b>Compte rendu de la plénière de la Commission Locale d'Information de la Société de MAintenance NUcléaire (SOMANU) du 17 juin 2014</b></p>
---

### **Introduction de Monsieur Philippe LETY**

Je tiens à saluer les nouveaux arrivants. Nous voici réunis dans une période un peu différente des précédentes pour l'organisation de cette réunion de la CLI puisque précédemment nous l'organisons dans le premier semestre. Il est apparu important de la caler sur une année civile, nous avons avancé la tenue de cette réunion pour avoir une vision sur l'année N-1.

Bien évidemment, je commencerai par évoquer la période de renouvellement. Je tiens à souligner la présence de Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur CURE, parfois accompagné de ses services.

Je voulais excuser Monsieur Michel PASCAL, délégué territorial représenté par Monsieur GODIN et Monsieur DEDOURGE, que je tiens à remercier de leur présence.

A noter également la présence de Monsieur Stéphane DHEE, Directeur adjoint du SIRACED PC. Je salue également mes collègues du Conseil général Philippe DRONSART et Michel MANESSE, les élus de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et de Monsieur Michel DUVEAUX, Vice-Président de cette collectivité.

Je tiens également à remercier de leur présence l'ensemble du personnel de la SOMANU et Monsieur LECOCQ, nouveau PDG de cet établissement. Monsieur Georges LAPORTE pour le moment Directeur adjoint de la SOMANU, Madame Marie-Laure FITAMANT Directrice de l'entreprise, Monsieur Jérôme GRENOUILLET en charge de l'exploitation, Monsieur SALGAS chargé de la communication, Monsieur Philippe BEAUMONT responsable pour l'Avesnois de la DDTM.

Je tiens également à saluer les représentants du SDIS et de la Gendarmerie d'Avesnes Sur Helpe, de la Chambre de Commerce et d'Industrie représentée par Monsieur Mathieu MONTBROUSSOUS, les représentants des organisations syndicales Messieurs DELCAMBRE, SCHMIT et GOLINVAL, les représentants des associations de protection de l'environnement Monsieur DANLOUX, LEFINT et SZCZEPANSKI.

Et enfin, la présence des services du Conseil général, Madame Patricia DUEZ Directrice de l'Environnement, Monsieur Laurent ROUSSEL qui œuvre avec beaucoup d'investissement pour le fonctionnement de cette instance et Madame Annie DEJAEGHERE.

Je vous propose un tour de table pour être le plus exhaustif possible sur les participants à cette réunion.

Avant de rentrer dans les présentations, il m'est permis de saluer nos nouveaux partenaires issus des derniers renouvellements démocratiques et qui tiennent place en notre instance :

- Madame Chantal LEPINOY, Maire de Feignies
- Monsieur Claude DUPONT, Maire de Boussières Sur Sambre
- Monsieur Stéphane LATOUCHE, Maire de La Longueville
- Monsieur Jean-Paul COPPEE, Adjoint au Maire de Sains Rémy du Nord
- Monsieur Michel DUVEAUX, CAMVS - Maire d'Obrechies

- Monsieur Yves ZUMSTEIN, représentant de la Mairie de Maubeuge

Je tiens à remercier celles et ceux qui ont quitté cette structure pour leur investissement durant ces 4 dernières années au fonctionnement de cette CLI.

Enfin, il semble important de donner un éclairage sur le fonctionnement des CLIs d'une manière générale : les missions de cette assemblée, sa composition...

La SOMANU est une filiale d'AREVA qui est une Installation Nucléaire de Base (INB).

Les CLIs auprès des INB ont été mises en place dans les années 80. A cette époque, la CLI de la SOMANU relevait de la responsabilité du Sous-préfet.

La loi sur la Transparence et la Sécurité en matière Nucléaire (dite loi TSN) a donné un statut légal aux CLIs et renforcé leur positionnement en tant qu'acteur de la transparence dans le domaine nucléaire. Les CLIS sont chargées d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact sur les personnes et l'environnement.

La principale obligation de CLI consiste à diffuser le fruit de ses travaux afin que l'information soit accessible au plus grand nombre. Il lui incombe de trouver les informations quelles qu'elles soient et en raison de leur technicité et de leur caractère scientifique.

L'exploitant, l'ASN et les autres services de l'Etat lui communiquent tout document et information nécessaire à l'accomplissement de ses missions.

La CLI se compose de membres de droit à voix délibérative (cavalier jaune) et consultative (cavalier vert).

Il n'en demeure pas moins que la parole est assez libre dans cette instance.

La CLI est composée de 4 collèges : élus, représentants d'associations de protection de l'environnement, des représentants des organisations syndicales et des personnes qualifiées ainsi que du monde économique.

L'animation et la gestion des CLIs relèvent de la compétence obligatoire des Conseils généraux.

Le Président du Conseil général nomme, de par la loi, les membres qui la composent en respectant un certain nombre de critères.

A titre d'exemple, sont membres de cette commission les représentants des communes situées dans un périmètre de 5 km autour de la SOMANU.

Un arrêté du Président du Conseil général fixe la composition, un arrêté individuel est envoyé à chaque membre qui la compose.

Je vais laisser la parole à Monsieur le Sous-préfet, à Monsieur LECOCQ et Monsieur GODIN respectivement.

***Intervention de Monsieur le Sous-préfet :***

Monsieur le Sous-préfet souligne la présence des membres, en particulier celle du SIRACED PC qui est de très bonne qualité. Autre point, « je me félicite de la renommée, de la régularité de cette CLI, pour avoir présidé d'autre instance similaire à cette CLI. Je trouve que ce sont des instruments extrêmement efficaces et pertinents. Elle est un facteur d'apaisement pour les populations environnantes qui perçoivent ce type d'installations comme des installations à risque ».

L'industrie nucléaire reste une industrie toujours mal connue du grand public et même si les dangers sont limités, elle continue à faire naître des inquiétudes auprès des populations. L'existence de cette CLI permet de faire connaître ce qui s'y passe sur une installation nucléaire bien différente d'une centrale nucléaire. La CLI est également un excellent moyen pour l'entreprise SOMANU d'avoir un rapport avec la population au quotidien. La tenue de réunions régulières me semble absolument indispensable pour assurer la diffusion de l'information.

Dernier point, je tiens à mon tour à saluer la présence de l'ASN, c'est une autorité indépendante qui assure une transparence totale vis-à-vis des acteurs de l'Etat. Pour un Sous-préfet, c'est un service extrêmement précieux sur la rapidité de réaction, la qualité du travail et les bonnes relations avec les services de l'Etat.

Je tiens à souligner que la SOMANU, où le risque d'incident est très limité, ainsi qu'AREVA sont bien intégrés au paysage local.

***Intervention de Monsieur François GODIN :***

Monsieur GODIN excuse Michel PASCAL, délégué territorial et tient à rappeler l'attachement de ce dernier au fonctionnement de cette CLI. « Je tenais également à souligner, au nom de la division territoriale de Lille de l'ASN, toute la qualité du travail de cette CLI tant dans les échanges que par les visites organisées. L'ASN contribue financièrement au fonctionnement de cette structure et je compte annoncer de bonnes nouvelles en ce qui concerne l'année 2014. La subvention de l'ASN permet un bon fonctionnement de la CLI. Nous évoquerons notre vision sur le fonctionnement de l'usine SOMANU et souhaite de bons échanges au cours de cette journée ».

***Intervention de Monsieur Denis LECOCQ :***

« Je souhaite compléter les propos par la place de la SOMANU dans AREVA. AREVA s'est réorganisée et dans ce cadre, il est apparu notamment opportun de rassembler les opérations de maintenance des chaudières nucléaires et en intégrant Jeumont, d'opérer avec une cohérence stratégique et industrielle. De cette façon, SOMANU fait partie de l'offre globale qu'AREVA peut offrir au parc des centrales nucléaires. Autre point concernant la CLI, du point de vue de l'industriel, les réunions de la CLI sont extrêmement importantes car elles permettent d'expliquer nos activités à l'extérieur de nos installations, nos enjeux et écouter les recommandations des membres. »

Monsieur Philippe LETY passe la parole à Madame Marie-Laure FITAMANT.

***Intervention de Madame Marie-Laure FITAMANT :***

En raison de nouveaux membres présents, je souhaite tout d'abord restituer les activités de la SOMANU, puis faire le bilan de l'année 2013 « sûreté, sécurité, radioprotection et environnement ». Je souhaite faire un point sur les actions réalisées en 2013 et les perspectives 2014.

SOMANU est une Installation Nucléaire de Base (INB). Son histoire débute en 1985 avec notamment un Décret d'Autorisation de Création de l'installation et une mise en exploitation un an plus tard en 1986. En 1988, le site s'agrandit avec la construction d'un bâtiment d'entreposage chaud pour les pièces qui proviennent d'installations nucléaires. Dans le jargon du nucléaire le terme « chaud » désigne la partie radioactive et « froid » la partie conventionnelle.

Ce même bâtiment a connu une extension dix ans plus tard puis une seconde extension en 2004 et enfin, en 2009, une dernière extension plus légère a été construite pour opérer les contrôles radiologiques finaux des camions et équipements avant la sortie du site.

SOMANU doit répondre en tant qu'INB à une réglementation particulière et dans le cadre de l'exploitation, nous devons respecter un Rapport de Sûreté, des Règles Générales d'Exploitation, des plans déchets ainsi qu'un Plan d'Urgence Interne qui reprend la méthodologie et les moyens mis en œuvre pour gérer un incident.

Fin 2011, l'établissement a élaboré une étude appelée « réexamen de sûreté » dont l'instruction a été enclenchée le 11 juin dernier par l'IRSN.

Madame FITAMANT présente l'installation et son environnement proche par l'intermédiaire d'une vue aérienne.



Nous mettons à disposition de nos clients des surfaces afin qu'ils puissent venir travailler dans de bonnes conditions de sécurité et de radioprotection sur des équipements nucléaires.

Le deuxième point de notre activité concerne la maintenance des composants issus de l'activité nucléaire. Cette maintenance est de plusieurs niveaux et débute par des activités de décontamination. En fonction des caractéristiques des composants, pour permettre au personnel de pouvoir intervenir, nous réalisons des opérations de décontamination par bains chimiques. Ensuite, nous démontons, expertisons et remettons en état des composants en nous appuyant sur un parc de machines outils. Les équipements remis en état peuvent ensuite retourner sur le site initial.

Le bâtiment d'entreposage chaud nous permet d'entreposer les équipements avant leur remise en état dans l'atelier ou après leur remise en état dans l'attente du transport retour sur le site. Nous sommes référencés magasin d'entreposage pour EDF. Ce dernier peut nous demander sous 24 heures d'envoyer une pièce sur une centrale nucléaire. Nos activités comprennent également l'organisation des transports.

Nos clients sont des industriels et électriciens français mais également étrangers.



Question de Monsieur Jean-Paul COPPEE : Quel est le devenir des déchets produits et les filières choisies ?

Marie-Laure FITAMANT : après un entreposage temporaire, nous envoyons ces déchets aux propriétaires des équipements qui les ont générés. Si on fait par exemple une maintenance sur une pompe EDF, les déchets (chiffons, copeaux) sont conditionnés en fût et envoyés dans une filière spécialisée d'EDF (Centraco).

Monsieur GODIN rajoute que les déchets étrangers repartent dans le pays d'origine sans stockage en France.

### Le Bilan 2013

Ce bilan est marqué par une augmentation de l'activité et donc des équipements décontaminés par voie chimique.

S'agissant du bilan de sûreté 2013, nous avons déclaré un premier évènement radioprotection niveau 0 sur l'échelle INES \* (permet de classer un évènement en fonction de sa gravité). Il s'agit de la contamination d'une personne de la SOMANU sans impact sanitaire sur cette personne. « La CLI a été prévenue de cet évènement. Cette information a été relayée auprès des membres de la CLI » ajoute Monsieur Philippe LETY.

Un deuxième évènement environnement a été déclaré au niveau 0 sur l'échelle INES concernant le rejet ponctuel en cobalt 60 à la cheminée de l'atelier. Cet évènement n'a entraîné aucun impact sur l'environnement ni sur les populations.

Enfin, un troisième évènement sûreté a été déclaré au niveau 0 sur l'échelle INES et concerne l'arrêt de la mesure en continu de l'activité de l'air de la cheminée. Nous surveillons en continu l'air de la cheminée et analysons des filtres de prélèvement en continu pour mesure en différé. Il y a eu un déclenchement d'un disjoncteur de protection d'un onduleur qui a affecté l'alimentation de la mesure à la cheminée. Là aussi, aucun impact sur l'environnement et les populations.

Pour chacun de ces évènements, des actions d'amélioration ont été définies et mises en œuvre.

Question de Madame Chantal LEPINOY : Quand vous parlez d'impact sur l'environnement, pouvez-vous dire ce qui passe exactement par la cheminée ?

Madame FITAMANT : L'air avant rejet est filtré au travers de dispositifs à très haute efficacité. L'air est contrôlé avant d'être rejeté. Nos appareils sont capables de mesurer des fractions d'activité en continu.

Monsieur GODIN : « Ce sujet est encadré par une prescription de l'ASN qui fixe l'absence de rejet dans l'air. Une fois qu'il y a détection d'une trace de radioactivité, il y a arrêt immédiat de la ventilation. Une analyse des filtres qui sont sur le système de collecte est faite à postériori.

Une déclaration est adressée à l'ASN dont le principe repose sur le fait que l'ensemble des écarts est analysé pour éviter leur renouvellement. Nous réalisons également des inspections sur les installations.

« Pour les impacts au niveau régional, 90 évènements ont été déclarés et concerne pour l'essentiel le CNPE de Gravelines. »

Mme FITAMANT : En ce qui concerne le bilan de sécurité en 2013, il n'y a pas eu d'accident du travail pour le personnel SOMANU et prestataires, c'est une priorité du site. En 2013, nous avons déployé des actions basées sur le retour d'expérience de l'année précédente.

Après la sécurité, nous allons parler de la radioprotection. La réglementation fixe la dose intégrée maximale à 20 mSv/an pour le personnel exposé aux rayonnements ionisants. L'objectif de SOMANU est de faire en sorte que la dose reçue par le personnel soit la plus basse possible.

Toute personne qui rentre dans l'atelier est soumis aux rayonnements ionisants. Il doit recevoir au préalable une information, une visite médicale et enfin un dosimètre passif. Ce dosimètre permet d'enregistrer sur un mois la dose de rayonnement reçue. C'est grâce à ce dosimètre qu'est démontré le respect de la réglementation.

La personne qui rentre dans l'atelier va également recevoir un 2<sup>ème</sup> dosimètre, opérationnel, qui compte en temps réel l'activité et permet à tout moment de connaître la dose reçue.

Nous sommes capables de démontrer le respect de la réglementation française en respectant également un autre objectif interne de ne pas dépasser 14 mSv/an pour tous les intervenants.

	<b>Personnels surveillés</b>	<b>Dose maximale</b>
<b>2012</b>	<b>571</b>	<b>5,9 mSv/an</b>
<b>2013</b>	<b>774</b>	<b>13,7 mSv/an</b>

La dose maximale en 2013 est supérieure à celle mesurée en 2012, ce qui illustre l'augmentation de l'activité dans l'atelier.

Pour toute personne qui travaille dans l'atelier, le service radioprotection estime la dose prévisionnelle et indique les protections collectives à mettre en place pour diminuer cette dose. L'écart est de 0 % entre la dose prévisionnelle et la dose reçue.

Question de Monsieur Jean-Paul COPPEE : Vous expliquez le doublement de la dose maximale par l'augmentation de l'activité, je ne suis pas sur d'avoir bien compris ce principe de cause à effet ?

Madame FITAMANT : L'activité est plus importante et la nature du travail réalisé sur les composants est différente : Nous avons remis en état en 2013 un grand nombre de pompes N4 qui présentent des caractéristiques en terme de gestes plus importants que pour des pompes de générations précédentes (2 effets combinés).

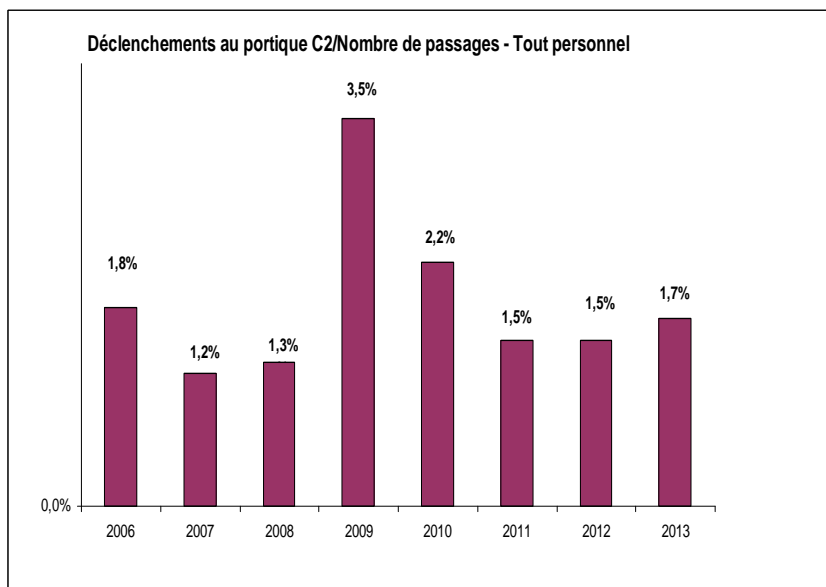
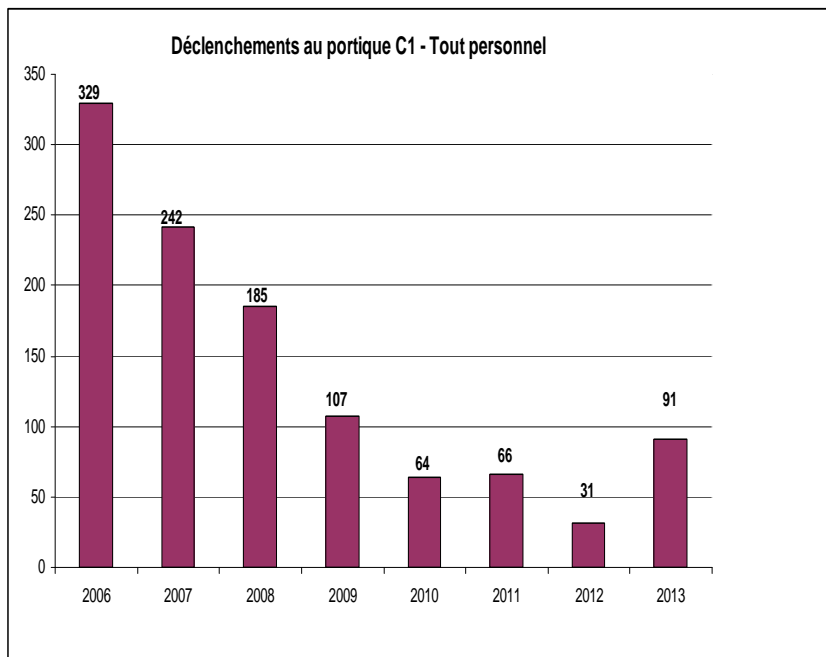
Question de Monsieur le Sous-préfet : s'agit-il de valeur moyenne ou la dose maximale reçue par un intervenant ?

Madame FITAMANT : Il s'agit de la dose maximale reçue par une personne (Nous mesurons de 1 à 5 mSv/an de valeur maximale pour les autres intervenants).

Concernant la propreté radiologique, en rentrant dans l'atelier, les intervenants portent une tenue spécifique (chaussettes, chaussures, combinaison, casquette). En sortant de leur zone de travail, les intervenants passent à travers 3 portiques de contrôle : le premier portique C1 contrôlant la tenue spécifique, un second portique C2 contrôle en sous vêtement et en sortie d'usine dans le portique C3.

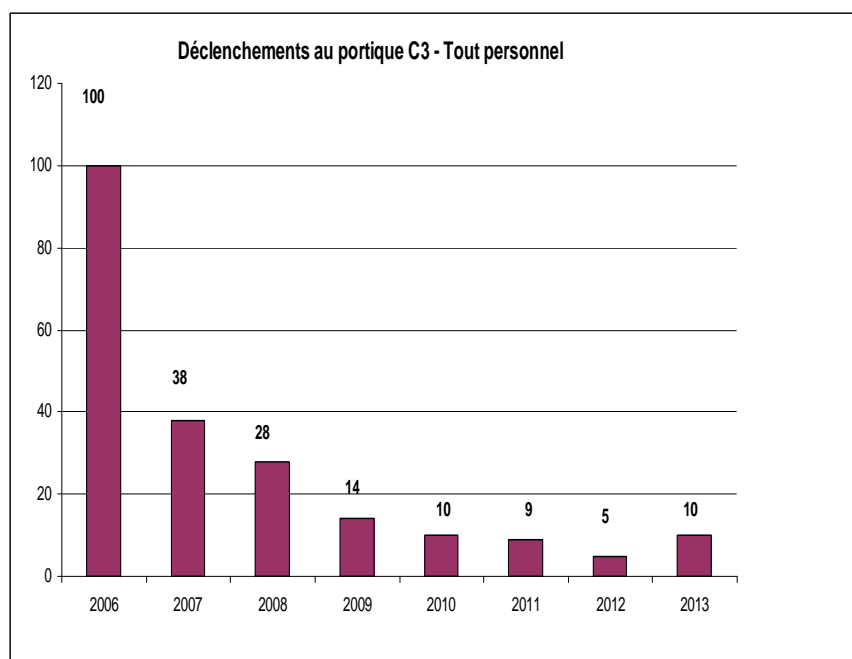
Nous constatons une augmentation des déclenchements du portique C1 en raison des pompes N4 (plus complexe à maintenir). Concernant les valeurs du portique C2 (% de déclenchements/nombre de sortie) l'augmentation significative des valeurs en 2009 est liée au changement du seuil d'alarme qui a été divisé par 2. Le nombre de déclenchements du troisième portique de contrôle connaît une augmentation en 2013 en raison des chantiers compliqués à gérer au 1<sup>er</sup> semestre.

### RADIOPROTECTION : propreté radiologique





**En 2009, le seuil d'alarme de détection au niveau du portique C2 a été baissé d'un facteur 2**



**Dont 1 déclenchement au 2<sup>ème</sup> semestre 2013**

Des actions correctives mises en œuvre après le 1<sup>er</sup> semestre 2013 nous ont permis de baisser significativement le nombre de déclenchements du portique C3 au 2<sup>nd</sup> semestre (1 déclenchement au 2<sup>ème</sup> semestre 2013 pour 10 déclenchements au 1<sup>er</sup> semestre 2013).

Les actions mises en place ont été très efficaces : par exemple, les zones de travail, les sas d'accès et les outillages sont systématiquement assainis à l'issue d'une opération. Nous avons également renforcé les équipes de radioprotection en atelier.

Monsieur GODIN apporte une précision sur la radioactivité et l'unité le millisievert (mSv). La source radioactive émet des rayonnements (mesurés en Becquerel ou kiloBecquerel), l'impact sur le corps humain se mesure en mSv. Ces 2 notions sont représentatives de la source et de l'impact sur le corps (mesuré par le dosimètre).

Madame Marie-Laure FITAMANT commente le bilan environnemental 2013 :

Conformément à notre arrêté de rejet, nous réalisons une surveillance radiologique de l'environnement. Cela représente en 2013, 560 prélèvements répartis sur la surveillance atmosphérique, terrestre et hydrologique ayant donné lieu à 1240 analyses.

La surveillance atmosphérique consiste à aspirer l'air extérieur et mesurer les poussières déposées sur des filtres. La station dite « du bout du chemin » est située sous les vents dominants. Nous n'avons pas mesuré d'impact sur l'environnement en 2013 de la part de SOMANU.

Pour la surveillance terrestre, nous procédons chaque mois à des prélèvements d'herbe. Aucune mesure n'a mis en évidence de retombées de l'atelier.

Enfin, nous réalisons une surveillance hydrologique au niveau de 4 piézomètres : aucun impact sur l'environnement au niveau des analyses.

Les résultats des analyses sont envoyés à l'ASN et alimentent le site du Réseau National de Mesures de la radioactivité dans l'environnement.



Concernant les rejets liquides, ils sont encadrés par un arrêté interministériel qui date de 1986, qui concerne les effluents radioactifs et les effluents dits « à vérifier » (lavage du sol, linge, sanitaire).

L'exutoire est un ruisseau appelé La Flamenne. Le niveau de rejet des eaux de lavage des sols et du linge représente 4 % de l'activité autorisée annuellement.

Concernant les rejets gazeux, l'air dans la cheminée passe dans un laveur de gaz, des filtres de très haute efficacité et fait l'objet d'une mesure en continu avant rejet. Toutes les mesures (en continu ou non) permettent de démontrer qu'il n'y a pas eu d'impact sur l'environnement.

En mai 2013, il y a eu une mesure proche de la limite de détection comme évoqué précédemment sans impact sur l'environnement.

Les rejets liquides actifs sont traités soit chez Centraco, soit sur le site AREVA NC de La Hague (60 m<sup>3</sup> en 2013).

Les déchets solides générés sont conditionnés en fûts métalliques et envoyés vers la filière dédiée par le propriétaire de l'équipement ou du propriétaire lui-même. Ceci nécessite un tri précis au niveau de l'atelier.

Nous générons également des déchets conventionnels qui rejoignent les centres de traitement autorisés.

Les composants arrivent en SOMANU par la route : 187 véhicules sont arrivés en SOMANU (dont 134 de France) et représentent 231 colis. 259 véhicules ont quitté le site transportant 315 colis. Aucun incident n'a été recensé en 2013 par rapport à l'activité transport.

Les évolutions de SOMANU en 2013

SOMANU a procédé au remplacement de la dosimétrie opérationnelle.

Nous avons réalisé un film, montré à tout nouvel intervenant, présentant les aspects sécurité, sûreté, radioprotection et indiquant les parades mises en œuvre.

En janvier 2013, nous avons réalisé la journée « intervenants » pour expliquer à nos clients et à nos sous-traitants les exigences applicables à l'intérieur du site.

Il y a eu la création d'une zone vestiaire pour le personnel féminin (tenue de travail obligatoire) et séparation des zones pour le personnel qui entre dans l'atelier et le personnel qui en sort après intervention.

Nous avons également travaillé sur les solutions techniques et opérationnelles dans le cadre de travaux de maintenance sur les hydrauliques N4.

#### Perspectives 2014

Intégrer les opérations de maintenance pour les hydrauliques N4.

Nous allons déposer la demande de modification du Décret d'Autorisation de Création (fin juin 2014) apportant des précisions sur les rejets gazeux.

Nous allons également répondre aux demandes de l'IRSN dans le cadre de l'instruction du réexamen de sûreté (suite au dépôt de dossiers à l'ASN).

Nous sommes à la recherche d'une filière de traitement de 3 fûts de boues.

Nous travaillons également sur la signature d'une convention de rejet des effluents liquides avec l'AMVS.

La signature en cours d'un protocole avec l'hôpital de Maubeuge devrait intervenir fin 2014 (enrichie à la suite d'un exercice avec le SDIS et l'hôpital de Maubeuge).

Monsieur Michel DUVEAUX (AMVS) réaffirme la volonté de l'AMVS de voir aboutir rapidement la signature de la convention de rejet entre la collectivité et l'entreprise.

#### Adaptation de SOMANU à l'activité hydraulique N4

La maintenance des hydrauliques N4 se traduit par une augmentation de l'activité dans l'atelier. Nous avons étudié les moyens à mettre en œuvre pour réaliser cette charge de travail dans les délais corrects. Ces études portent, comme évoqué précédemment, sur la mise en œuvre de solutions techniques et la réorganisation du travail.

A titre d'illustration, nous avons ajouté des sas de confinement supplémentaires, équipé le personnel en télé-dosimétrie, fabriqué des conteneurs et outillages supplémentaires.

Au niveau de l'organisation, nous avons mis en œuvre une organisation en horaire posté (3 équipes : matin, après midi et nuit).

Les résultats au 1<sup>er</sup> juin 2014 : 3 hydrauliques N4 ont été remises en état avec des résultats en amélioration.

En 2014, nous avons déploré 1 accident du travail pour un prestataire.

Nous avons déclaré 3 évènements au niveau 0 de l'échelle INES : perturbation de la mesure à la cheminée, un évènement transport et un arrêt de la ventilation (colmatage d'un préfiltre pour l'air soufflé dans l'atelier).

Pour terminer sur 2014, on constate une diminution des déclenchements C3 qui reflète la qualité radiologique de l'atelier pour les 5 premiers mois de l'année 2014.

Monsieur Philippe LETY souligne la qualité des interventions de Madame Marie-Laure FITAMANT. Il passe la parole à Monsieur GODIN de l'ASN.

#### Bilan ASN 2013 et perspectives 2014 : Interventions de l'ASN

Monsieur François GODIN précise l'activité importante sur la SOMANU qui mérite une information précise.

L'ASN a réalisé 3 inspections programmées :

- Thème incendie, le 16 octobre 2013,
- Thème transport, le 26 novembre 2013,
- Thème exploitation le 3 décembre 2013.

Au niveau des évènements significatifs :

- une contamination corporelle d'un salarié découverte au portique C2,
- une activité volumique détectée à la cheminée,
- une perte de ventilation et mesure cheminée suite à une microcoupure EDF.

Au niveau des dossiers instruits :

- modification du Plan d'Urgence Interne,
- modification des vestiaires,
- extension temporaire des capacités d'entreposage des déchets.

Il y a également l'aboutissement de la modification du type d'emballages (plastiques au lieu de métalliques).

L'ASN considère que l'exploitation est globalement satisfaisante (progrès constatés notamment en radioprotection). Dans un contexte de fortes activités, l'ASN considère que la SOMANU doit rester vigilante dans le domaine de la sécurité, la radioprotection et le transport.

Pour 2014, 3 évènements déclarés à l'ASN sont en cours d'analyse (2 évènements significatifs sûreté et 1 évènement significatif transport).

Principaux dossiers en cours :

- modification du stockage de produits chimiques,
- modification des portes du sas entrée et sortie du matériel,
- extension des types d'emballages de déchets incinérables (fûts métalliques/ fûts polyéthylène),
- modification du décret d'autorisation de création et de l'arrêté de rejet,
- analyse du dossier de réexamen de sûreté.

#### Activités réglementaires :

Monsieur GODIN rappelle la loi transparence et sécurité en matière nucléaire du 13 juin 2006 qui crée le régime des INB

Cette loi introduit le concept d'approche intégrée et proportionnée aux enjeux c'est-à-dire qu'on examine les aspects sûreté, radioprotection et environnement. Sous cette loi, on trouve le décret procédure des INB.

Monsieur GODIN présente ensuite la pyramide réglementaire : la loi, les décrets, les décisions et les guides de l'ASN. L'arrêté du 7 février 2012 fixe les règles générales relatives aux Installations Nucléaires de Base. Il fixe les exigences techniques essentielles à la conception, la construction, l'exploitation, la mise à l'arrêt et le démantèlement des INB. Il fait l'objet de décisions réglementaires.

Monsieur GODIN présente le processus d'adoption des décisions prises par l'ASN (de l'élaboration à son homologation). Ce processus, assez long, permet à toutes les parties prenantes de s'exprimer (notamment les CLIs).

L'arrêté INB enrichit les arrêtés antérieurs, intègre le retour d'expérience et de nombreux niveaux de référence européens.

#### Structures de l'arrêté

L'arrêté s'applique à l'ensemble des INB et donc à la SOMANU et concerne toutes les phases de vie de l'INB.

L'arrêté également intègre une approche proportionnée aux enjeux au niveau du contrôle. Il fixe la nécessité de prendre en compte les facteurs tant techniques qu'organisationnels et humains. Au niveau national, environ 80 % des événements déclarés ont pour origine des facteurs socio, organisationnels et humains. La loi fixe également des règles notamment au niveau des décrets d'autorisation de création (rapport préliminaire de sûreté, l'étude d'impact et le règlement général d'exploitation). Elle définit aussi la notion de sécurité nucléaire qui comprend la sûreté, radioprotection mais également la prévention et la lutte contre les actes de malveillance ainsi que les actions de sécurité civile en cas d'accident.

Enfin, l'arrêté fixe de nouvelles règles en matière de transport de matière nucléaire en interne. Elles sont en application depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

#### Fukushima : 3 ans après : retour d'expérience (ASN)

Cet accident a impacté les installations nucléaires (INB) en France et en particulier les centrales nucléaires.

Monsieur GODIN présente une carte de localisation des 6 réacteurs de Fukushima de conception à eau bouillante. Ces réacteurs ont une conception différente de ceux exploités en France (réacteurs à eau pressurisée). Autre différence, la piscine d'entreposage des combustibles est située juste à côté des réacteurs, ce qui est un élément pénalisant sur la gestion de certains évènements.

Le Tsunami, qui a suivi le séisme, a généré les plus gros dégâts. Sur 6 réacteurs, 4 ont été particulièrement endommagés, les réacteurs 5 et 6 sont dans un état sûr. Les réacteurs 1,2 et 3 sont refroidis par l'injection d'eau douce. Cette eau est pompée, stockée et traitée.

Une des difficultés pour le réacteur n°4 réside dans le fait que sa piscine d'entreposage du combustible est fortement chargée et particulièrement endommagée. Les Japonais réalisent un transfert des assemblages combustible vers une autre piscine.

La difficulté est donc l'étanchéité des ouvrages, l'état des réacteurs et des installations.

#### Les conséquences sanitaires et environnementales

3 zones ont été mises en place :

- une zone interdite de 20 km autour de la centrale a été instituée,
- une zone d'évacuation volontaire (zone de forts dépôts) au delà des 20 km,
- une zone d'évacuation préparée en cas d'urgence dans le cadre de nouvelles dégradations de l'état de l'installation accidentée.

En août 2013, les japonais ont fixé une nouvelle zone (zone post accidentelle).

Monsieur GODIN présente les actions de décontamination en cours (décapage, nettoyage des habitations, ramassage de déchets organiques,...). Pour les espaces agricoles, les japonais mettent en œuvre des techniques de labour profond et de limitation de transfert de radionucléides présents dans les sols vers les produits agricoles.

Un sujet important concerne la gestion des déchets. Des opérations d'entreposage sur le territoire des communes, pour une durée limitée à 3 ans, ont été mises en place pour les terres contaminées.

L'ASN présente une comparaison entre les 2 accidents de Tchernobyl et de Fukushima.

Fukushima concerne plusieurs réacteurs. Pour les rejets, la quantité de rejets libérés pour Fukushima est moindre que Tchernobyl. En termes de dépôts, Tchernobyl présente une zone impactée beaucoup plus importante que Fukushima.

Pour les populations : 270 000 personnes évacuées pour Tchernobyl pour 150 000 personnes pour Fukushima. Pour la contamination des denrées, pas de restriction immédiate pour Tchernobyl, alors qu'un contrôle de la contamination a été mis en place pour Fukushima.

Concernant le devenir des installations, construction d'un sarcophage pour Tchernobyl et refroidissement prolongé à l'eau pour Fukushima.

Suite à l'accident de Fukushima, l'ASN a mis en place des évaluations complémentaires de sûreté. L'ASN estime qu'il y a un avant et un après Fukushima. Cet accident pose des questions fondamentales qui vont au-delà des caractéristiques des réacteurs de Fukushima et de leur exploitation.

L'ASN estime que le retour d'expérience prendra 10 ans.

L'ASN estime que le niveau de sûreté des réacteurs en France est suffisant et qu'aucune installation ne doit être arrêtée. L'ASN a demandé qu'une augmentation des marges soit exigée (séisme et inondation notamment).

32 décisions prises par l'ASN imposent une trentaine de prescriptions aux exploitants. Les CLIs ont été associées à la démarche.

Les exigences complémentaires portent sur les aspects organisationnels et matériels avec 3 objectifs :

- prévenir un accident grave et en limiter sa progression,
- limiter les rejets massifs dans un scénario d'accident qui n'aurait pas pu être maîtrisé,
- permettre à l'exploitant d'assurer les missions qui lui incombent dans la gestion d'une crise.

Par exemple: création de groupes électrogènes bunkérisés, alimentation d'eau d'appoint supplémentaire. Enfin, côté EDF, la création d'une Force d'Action Rapide Nucléaire (FARN).

La FARN est composée d'environ 300 personnes (objectif : intervenir en moins de 24 heures sur un site accidenté).

Monsieur Philippe LETY remercie Monsieur GODIN et souligne que la SOMANU n'est pas dans la même configuration qu'une centrale nucléaire.

Question : Sans le Tsunami, la catastrophe aurait elle été aussi importante ?

Monsieur GODIN : non, c'est le Tsunami qui a causé les gros dégâts sur les installations. Le séisme a été de magnitude 9, les systèmes de sécurité ont bien fonctionné mais le Tsunami a conduit à la perte des alimentations électriques notamment par la destruction des lignes électriques et des groupes électrogènes de secours et l'obturation de la prise d'eau.

Les thèmes du séisme et de l'inondation sont deux dimensions très importantes prises en compte dans les évaluations complémentaires de sûreté.

Monsieur Philippe LETY souhaite poursuivre la réunion en abordant les aspects statutaires de la CLI qui a besoin de financement.

Cette instance fonctionne grâce au financement du Conseil général (75 %) de l'ASN (25 %).

Aspects budgétaires : Département du Nord

Monsieur LETY précise qu'il s'agit des budgets 2013 et 2014 et du vote du budget 2015 et passe la parole à Monsieur Laurent ROUSSEL.

« En propos liminaire, je souhaite apporter un éclairage sur les communes intégrées à la CLI.

Le choix des communes est basé sur le décret du 12 mars 2008. Une commune est intégrée à une CLI si son territoire (ou une partie) se situe dans un rayon de 5 km autour de l'INB c'est-à-dire la SOMANU.

Pour la SOMANU, sont donc concernées 9 communes ainsi que leurs intercommunalités : le périmètre concerne une population de plus de 70 000 habitants.



Monsieur ROUSSEL précise que le budget d'une CLI doit être voté préalablement par cette instance pour être ensuite soumis au vote du Conseil général en fin d'année 2014.

Le budget 2014 est en cours d'achèvement. Il est identique à 2013. Celui de 2015 sera également reconduit à l'identique.



**Budget prévisionnel pour 2015 dans la continuité  
de l'exercice 2014**

<b>BUDGET PRIMITIF 2015</b>	
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
Frais de personnel	10 500 €
Indemnités kilométriques	1000 €
Fournitures de bureau	100 €
Frais de déplacement du personnel	200 €
Autres frais de déplacement	510 €
Frais d'affranchissement	80 €
Frais de télécommunication	50 €
Location de salle	600 €
Frais de réception	1 500 €
Bulletin communication	2600 €
<b>Adhésion ANCCLI</b>	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 140 €</b>

En terme de dépenses, le premier poste concerne les dépenses du personnel (Laurent ROUSSEL et Annie DEJAEGHERE), l'organisation de la réunion plénière et des frais de déplacement.

La CLI organise chaque année un voyage d'étude.

Les dépenses comportent aussi l'adhésion de la CLI de la SOMANU à l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information (ANCCLI).

L'ensemble des CLIs, au niveau national, adhère à cette association qui apporte un soutien technique aux CLIs et organise un certain nombre de conférences sur des thèmes ayant trait au nucléaire.

Monsieur LETY évoque les moyens de communication préventive. Demain on pourrait avoir besoin d'une communication (2600 €) en cas d'incident survenu sur le site qui nécessiterait un bulletin de communication distribué en porte à porte.

En 2014, 96 % du budget ont été dépensés.

En ce qui concerne les recettes, en 2014, l'ASN a augmenté sa participation de 25 % (5000 € pour 2013 et 6320 € pour 2014).

Le Département finance à hauteur de 11 820 € le fonctionnement de cette instance.

Pour 2015, il est proposé une reconduction du budget tant en recettes qu'en dépenses.

Monsieur GODIN précise que l'enveloppe pour la totalité des CLIs est de l'ordre de 1 M € par an. Les subventions sont liées aux projets proposés qui présentent un certain intérêt et notamment dans le domaine de l'expertise. Cette enveloppe est répartie entre les 40 CLIs et l'ANCCLI pour des sujets d'intérêts nationaux.

Philippe LETY invite les membres à participer aux visites de sites qui apportent une réelle compréhension des Installations Nucléaires de Base et à la conférence annuelle des CLIs.

La CLI procède au vote du budget et de l'adhésion de la CLI de la SOMANU à l'ANCCLI.

### Activités de la CLI

Membres :

- disparition d'un membre de Communauté de Communes Sambre Avesnois (qui n'existe plus),
- désignation des représentants des 9 communes et de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (renouvellement),
- nouvelle désignation d'un représentant pour la Chambre Régionale d'Agriculture (Monsieur Jean-Christophe RUFFIN).

L'arrêté de base sera aussi modifié à la fin 2014.

Laurent ROUSSEL présente les conférences qui ont eu lieu depuis la dernière CLI de 2013. Il précise notamment que la 26<sup>ème</sup> conférence des CLIs se tiendra à Paris le 10 décembre 2014.

Le 14 février 2014, la CLI de la SOMANU a visité le laboratoire de stockage souterrain de Meuse et de Haute Marne situé à Bure (projet CIGEO).





Pour terminer cette plénière, Philippe LETY rappelle que l'après-midi sera consacrée à la surveillance de l'environnement et aux aspects réglementaires sur le transport des matières radioactives.

Monsieur Philippe LETY ajoute un mot à l'occasion du départ de Madame Marie-Laure FITAMANT appelée à d'autres fonctions au sein du groupe AREVA et l'arrivée de Georges LAPORTE qui prendra le relais. Monsieur Philippe LETY souhaite souligner le partenariat construit au cours de ces 5 années entre la CLI et la SOMANU. Madame Marie-Laure FITAMANT a contribué à la transparence de cette CLI et à l'ouverture de la parole. Au nom de la CLI, je souhaite vous remercier pour l'ensemble du travail réalisé.

L'ASN exprime sa satisfaction des échanges avec AREVA et sa directrice Madame Marie-Laure FITAMANT. Il note les progrès constatés dans l'avancement des dossiers, la SOMANU se développe et évolue. Au travers du fonctionnement de la CLI, je souhaite exprimer la satisfaction de l'ASN.

Madame Marie-Laure FITAMANT : « la CLI reste un exercice enrichissant où il est possible de travailler dans un esprit de transparence. Merci de l'intérêt que vous manifestez pour la SOMANU et souhaite une longue vie à la CLI de la SOMANU ».

Fin de séance

- Étaient présents

Monsieur Philippe LETY  
Monsieur Philippe CURE

Président de la CLI, Vice-Président du Conseil général  
Sous-préfet d'Avesnes-sur-Helpe

Monsieur	Denis LECOCQ	PDG SOMANU
Monsieur	Philippe DRONSART	Conseiller Général
Monsieur	Michel MANESSE	Conseiller général
Monsieur	Jean-Marc DEBOURGE	Chef du pôle INB ASN
Monsieur	Stéphane LATOUCHE	Maire de la Longueville
Madame	Chantal LEPINOY	Maire de Feignies
Monsieur	Jean-Paul COPPEE	Conseiller Municipal de Saint-Rémy-du-Nord
Monsieur	Michel DUVEAUX	CAMVS Maire d'Obrechies
Monsieur	Yves ZUNSTEIN	Conseiller Municipal de Maubeuge
Monsieur	Georges LAPORTE	Directeur adjoint SOMANU
Madame	Isabelle SAGNIER	ATMO
Monsieur	Jean-Bernard SZCZEPANSKI	Trésorier de l'association Environnement Sambre Avesnois
Monsieur	Yannick LEFINT	Coordinateur Territorial de Nord Nature Bavaisis
Monsieur	Joël DANLOUX	Nord Nature Environnement
Monsieur	Jean-Louis SCHMIDT	Délégué Syndical CGT
Monsieur	Bernard DELCAMBRE	Délégué syndical CFDT (SOMANU)
Monsieur	Patrick GOLINVAL	Secrétaire Général Union Locale FO
Monsieur	Mathieu MONTBROUSSOUS	Chambre Départementale de Commerce et d'Industrie
Monsieur	François GODIN	Chef de division de l'ASN
Monsieur	Stéphane DHEE	SIRACED PC/ Préfecture du Nord
Madame	Marie-Laure FITAMANT	Directeur d'établissement de la SOMANU
Monsieur	Gilles SALGAS	Chargé de communication, JSPM/AREVA
Madame	Patricia DUEZ-GÜNDEL	Directrice de l'Environnement, Conseil général du Nord
Monsieur	Laurent ROUSSEL	Chef du service Risques-Nuisances-Déchets, Conseil général du Nord
Madame	Annie DEJAEGHERE	Assistante, Risques Nuisances Déchets, Conseil général du Nord
Monsieur	Jérôme GRENOUILLET	Responsable Exploitation SOMANU
Monsieur	Laurent FOUCRIER	SDIS 59 Groupement 4
Monsieur	Laurent MAILLARD	SDIS 59
Monsieur	Jean-Michel MAROUSEZ	Capitaine Gendarmerie de Maubeuge
Monsieur	Frédéric HENNECART	Responsable Qualité Sûreté Sécurité Environnement (QSSE) SOMANU
Monsieur	Philippe BEAUMONT	Chef de centre DDTM
Monsieur	Francis HENIN	SFEN

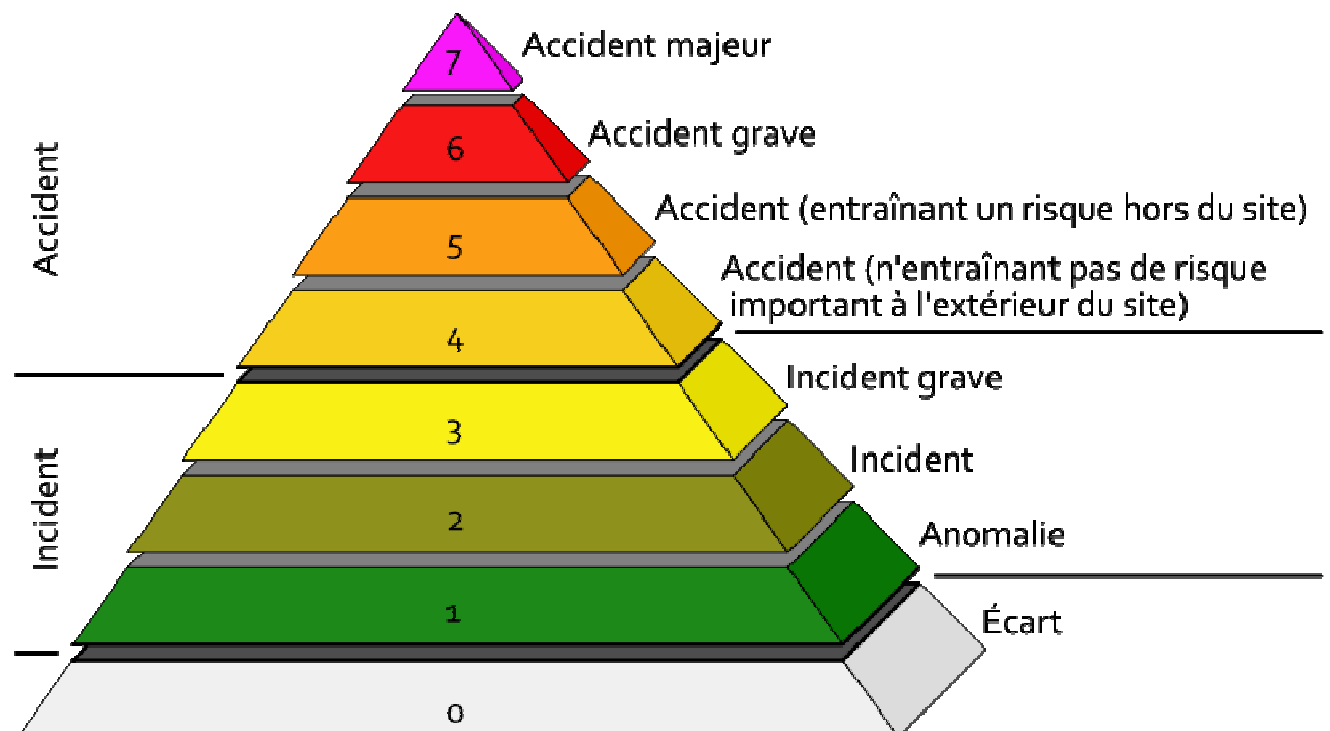
## Annexe : Echelle INES International Nuclear Event Scale

Utilisée depuis 1991, l'échelle internationale des événements nucléaires INES (International Nuclear Event Scale) a permis de mettre en place un langage commun pour évaluer la gravité d'un incident ou d'un accident et donner des repères simples au grand public.

A l'image de ce qui existe dans le domaine des phénomènes naturels comme les séismes, le vent ou les avalanches, la France a mis en place, dès 1987 une échelle de gravité des événements nucléaires, dont l'AIEA (Agence Internationale de l'Energie Atomique) s'est inspirée pour concevoir l'échelle INES. Cette échelle est utilisée au plan international depuis 1991 par une soixantaine de pays. Elle est donc destinée à faciliter la perception par les médias et le public de l'importance des incidents et des accidents nucléaires. Il ne s'agit pas d'un outil d'évaluation ni de comparaison.

L'échelle INES s'applique à tout événement se produisant dans les installations nucléaires de base (INB) civiles, y compris celles classées secrètes, et lors des transports de matières ou déchets radioactifs.

Sur cette échelle, les événements sont hiérarchisés de 0 à 7 en fonction de leur importance et selon trois critères : les conséquences à l'extérieur du site nucléaire, les conséquences à l'intérieur et la dégradation des lignes de défense en profondeur de l'installation



## Annexe 1 : Hydrauliques N4

### Descriptif du parc de centrales électronucléaires

En France, le parc des réacteurs exploités par EDF bénéficie d'une grande homogénéité tant par le choix (REP) que par l'unicité du constructeur des chaudières.

Les REP sont repartis en trois paliers de puissance (900, 1300 et 1450 MW) .

Chacune des centrales en exploitation comprend deux ou quatre réacteurs, à l'exception de la centrale de Gravelines (Nord) qui en comprend six. Ces réacteurs sont de la filière [à eau pressurisée](#). Le parc des 58 réacteurs se répartit en<sup>26</sup> :

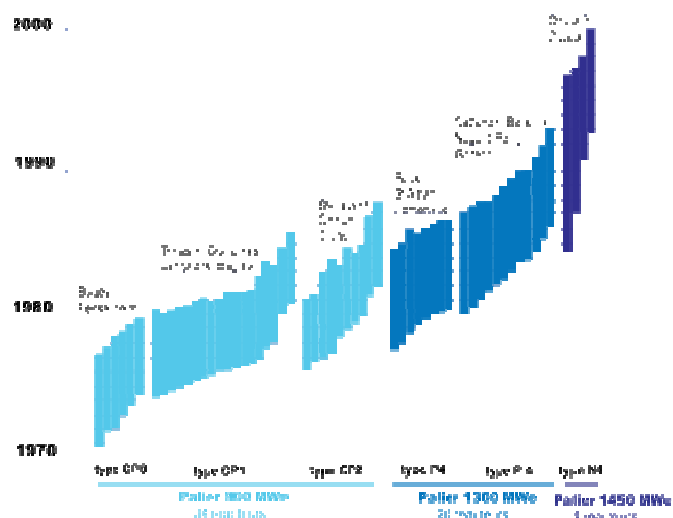
- 34 réacteurs de 900 MWe, dont 6 réacteurs du palier CP0, 18 du CP1 et 10 du CP2. Les paliers CP1 et CP2 sont regroupés sous le vocable CPY ;
- 20 réacteurs de 1300 MW se répartissant en 8 du palier P4 et 12 du palier P'4
- 4 réacteurs de 1450 MWe constituant le palier N4

Un [réacteur à neutrons rapides](#) de plus faible puissance était également en exploitation (relié au réseau) sur le site de Marcoule jusqu'en septembre 2009.

Un réacteur, dit de génération III, de type [REP](#) et baptisé [EPR](#) pour "European Pressurized Reactor", doit entrer en service en 2016 à côté des deux réacteurs existants de la [Centrale nucléaire de Flamanville](#)

Le palier N4 désigne la nouvelle série de centrales nucléaires à eau sous pression développées par EDF et ses partenaires industriels. Le programme N4 comporte la mise en service, de 1996 à 1999, de quatre tranches, d'une puissance unitaire de 1450 MW, regroupées en deux centrales : Chooz B (dans les Ardennes) et Civaux (dans la Vienne).

Faisant suite aux paliers P4 et P'4, de 1300 MW, le palier N4 intègre des innovations technologiques importantes dans trois secteurs essentiels :  
le contrôle-commande, les générateurs de vapeur et la turbine.



### Calendrier de construction des centrales nucléaires françaises

### **Faits marquants 2013/2014 :**

#### **Activités :** Augmentation de la maintenance des hydrauliques N4

- modification du Décret d'Autorisation de Création
- instruction du dossier de réexamen de sûreté
- modification des vestiaires
- acquisition d'un nouveau système de dosimétrie opérationnelle
- exercice d'urgence avec le SDIS 59

#### **Embauche :**

- 8 personnes en CDI
- Contrats d'alternance

#### **Gouvernance :**

- départ de Monsieur Thierry SCHIETECATTE et arrivée de Monsieur Denis LECOCQ en tant que Président Directeur Général de la SOMANU (17 février 2014).
- départ de Madame Marie-Laure FITAMANT et arrivée de Monsieur Georges LAPORTE en tant que Directeur de la SOMANU (1<sup>er</sup> juillet 2014).
- 3 évènements déclarés en 2013 sans impact sur la population et l'environnement.